

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

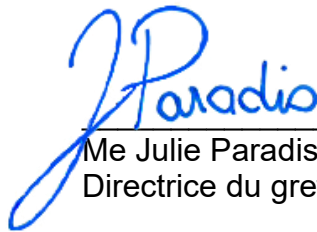
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 février 2026 à 19 h, le règlement suivant :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 711 SUR LE NUISANCES – RÈGLEMENT NUMÉRO 803-2026

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Le règlement entrera en force et vigueur à compter du 1^{er} mars 2026.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques